

La Cellule Economique de Bretagne publie chaque mois une note de conjoncture de la filière construction, réalisée à partir de données collectées auprès de différents ministères, des organisations professionnelles, de nos partenaires et membres ainsi que d'enquêtes spécifiques réalisées en interne. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données actuellement disponibles étant antérieures et la plupart des enquêtes suspendues.

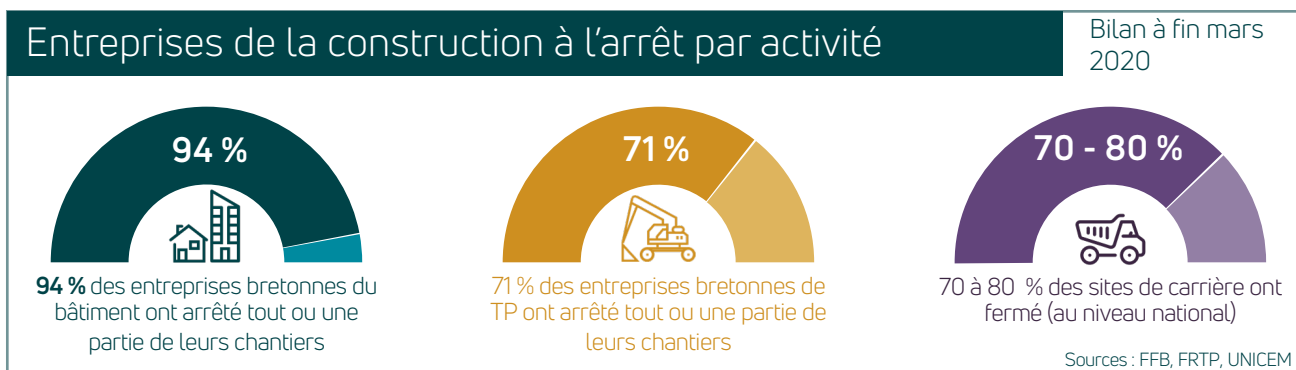
La Cellule Economique de Bretagne reste mobilisée pour poursuivre ses missions, adapter ses outils et rendre compte de la situation actuelle inédite vécue par les acteurs de la filière construction en Bretagne.

En lieu et place de nos notes de conjoncture habituelles, nous vous proposons cette note de conjoncture flash synthétisant les informations économiques actuellement disponibles. Cette première note dresse ainsi un état des lieux du fonctionnement actuel de la filière construction ainsi que des dispositifs de soutien public. Elle sera actualisée régulièrement, avec notamment l'impact de cette crise sur les prévisions d'activité 2020.

Au niveau national comme en Bretagne, la filière construction est quasiment à l'arrêt depuis 24 jours. Dans sa note de conjoncture du 26 mars, l'INSEE indiquait une perte d'activité de 89 % par rapport à la normale pour la branche Construction. Le recours au chômage partiel est massif pour le secteur de la construction.

Le redémarrage est néanmoins désormais en cours d'organisation, le Gouvernement ayant validé le 2 avril les préconisations sanitaires du guide OPPBTP pour garantir la sécurité et la santé des salariés sur les chantiers. La mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable de la reprise de l'activité du secteur Bâtiment et Travaux Publics. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer. Par conséquent, la poursuite et la reprise des chantiers se feront progressivement.

[Guide OPPBTP, sorti le vendredi 3 avril](#)





## Impacts sur l'emploi

Le recours au chômage partiel est très important actuellement en France, tous secteurs confondus. Il a été multiplié par 5 depuis le début du confinement, passant de 1,2 million de salariés et 100 000 entreprises concernées le 18 mars 2020 à 6,3 millions de salariés et 693 000 entreprises le 7 avril 2020. Selon les estimations faites par la DARES, 13,7 % de ces salariés en chômage partiel concernent le secteur de la construction, soit 860 000 salariés au niveau national (au 07/04).

**En Bretagne, sur un total de près de 262 500 salariés en chômage partiel (au 07/04), 36 000\* sont issus du secteur de la construction.**

Les enquêtes des organisations professionnelles corroborent cette forte utilisation du chômage partiel dans le secteur.

**63 % des entreprises bretonnes du Bâtiment** déclarent avoir fait une demande de chômage partiel pour l'ensemble des salariés **et 22 % pour seulement une partie d'entre eux.**

**97 % des entreprises de Travaux Publics en Bretagne** ont déjà ou comptent déposer une demande d'activité partielle.

# 36 000

salariés\* en chômage partiel en Bretagne dans le secteur de la construction au 07/04

\* Estimation Cellule Economique de Bretagne



## Impacts sur l'activité du Bâtiment

D'après une enquête réalisée par la FFB du 26 au 30 mars 2020, 94 % des entreprises bretonnes ont arrêté tout ou partie de leurs chantiers.

De multiples raisons combinées expliquent ces arrêts, les principales étant les difficultés d'accès aux produits ou fournitures nécessaires au chantier (70 % des entreprises l'indiquent), le manque de masques et de gel hydro-alcoolique (66 % des cas), le choix du chef d'entreprise lui-même suite à l'ordre de confinement (65 %) et les décisions du maître d'ouvrage ou de l'entreprise principale (53 %). 76 % des entreprises bretonnes se déclarent fermées.

En combinant entreprises totalement fermées et entreprises ayant des chantiers arrêtés, on estime **qu'à la date du 27 mars, l'activité du secteur du Bâtiment était arrêtée à 92 % en Bretagne, taux le plus élevé en France après les régions du Nord-Est (Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France entre 93 % et 94 %).**

**Sous certaines conditions** (disponibilité des équipements de

protection individuelle nécessaires, accès aux matériaux et mise en place de règles claires pour gérer les chantiers), **28 % des entrepreneurs estiment qu'il serait possible de reprendre l'activité.** Après des messages de responsabilité sur la nécessité de ne pas rompre le confinement, la FRB Bretagne travaille à améliorer les conditions de la reprise.

**Le guide OPPBTP est diffusé aux entreprises.** « Pour autant, ce guide ne règle pas tout et notamment, n'aborde pas le point important de la relation contractuelle entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. Par ailleurs, un protocole de reprise d'activité est en cours de préparation, en lien avec la FPI, ARO Habitat et l'Ordre des Architectes.» indique la FRB Bretagne.

L'enquête réalisée par la CAPEB est en cours d'analyse et sera communiquée dans la prochaine note.

# 94%

des entreprises bretonnes ont arrêté tout ou une partie de leurs chantiers

# 92%

de l'activité du secteur du bâtiment était à l'arrêt à la fin mars en Bretagne



## Impacts sur l'activité des Travaux Publics

D'après une enquête réalisée par la FNTF entre le 23 mars et le 26 mars, **71 % des entreprises bretonnes de Travaux Publics déclarent que l'intégralité de leurs chantiers sont à l'arrêt** pour les raisons suivantes : demandes des maîtres d'ouvrage, impossibilité de mettre en œuvre les dispositifs barrières préconisés, équipes en arrêt, problèmes d'approvisionnement ...

Pour 8 %, au moins 25 % des chantiers ont repris ou sont encore en fonctionnement. 70 % des entreprises indiquent que les collectivités locales demandent l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers, contre 57 % pour les entreprises publiques et 33 % pour les commandes de l'Etat. L'absence de position reste importante, quel que soit le MOA : 45 % pour l'Etat, 30 % entreprises publiques et secteur privé.

**92 % des entreprises rencontrent des problèmes d'approvision-**

**nement en matériaux et matériels** (granulats, enrobés, tuyaux, canalisations, béton, fers...). 90 % des entreprises ont des difficultés d'approvisionnement en produits de sécurité (masque, gel...).

29 % des entreprises pensent qu'elles ne pourront mettre aucun de leur chantier en conformité (règles de sécurité sanitaire).

84 % des entreprises pensent que des difficultés d'approvisionnement en matériaux/matériels freineront la reprise de l'activité.

En cas de reprise de l'activité, pour 14 % des entreprises, l'intégralité des salariés serait mobilisable. Pour 27 %, moins de la moitié des salariés le serait.

Il faudra trouver des solutions pour les 60 % d'entreprises qui ne pensent pas avoir de solution d'hébergement, de restauration et de déplacement sur les lieux des chantiers.

# 71%

des entreprises bretonnes ont arrêté l'intégralité de leurs chantiers

# 92%

des entreprises rencontrent des problèmes d'approvisionnement



[Enquête FRTF - Conséquences de l'épidémie du coronavirus sur l'activité des TP](#)



## Impacts sur l'activité Carrières et matériaux

Au niveau national, « actuellement, **environ 20 à 30 % des sites sont ouverts (actifs ou susceptibles d'être activés) mais ils fonctionnent très peu (entre 5 à 10 % d'activité)**. Ce sont essentiellement des chantiers d'artisans qui sont fournis, les gros chantiers étant en sommeil. Le secteur des matériaux ne constitue pas un point de blocage... ils sont à

l'arrêt par manque de demande. Au final, le secteur tourne entre 5 à 10 % de son activité normale. »

Cette tendance se retrouve au niveau régional, selon l'UNICEM Bretagne : l'activité tourne au ralenti, les entreprises s'efforçant à répondre aux commandes de leurs clients du BTP. Les plus gros chantiers sont à l'arrêt.

Entre

# 70-80%

des sites sont actuellement fermés au niveau national



## Impacts sur l'activité des installations de gestion des déchets

D'après une enquête réalisée par FEDEREC France, au 25 mars 2020, les entreprises spécialisées dans l'accueil de déchets de chantiers fonctionnent au ralenti mais la plupart assurent leur activité : 78 % des établissements sont encore ouverts, fonctionnant le plus souvent en mode dégradé (adaptation des horaires, mesures mises en place...).

73 % des déchèteries professionnelles sont ouvertes et disponibles pour accueillir les déchets des professionnels.

La perte de chiffre d'affaires est déjà envisagée en moyenne à 53 % pour le mois de mars et anticipée à 65 % pour le mois d'avril.

# 73%

des déchèteries professionnelles sont ouvertes

# € Dispositifs de soutien public

## Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

État – BPI. – Banques

Effectif depuis le 25 mars 2020, il permet d'accorder des prêts allant jusqu'à 25 % du chiffre d'affaire hors taxes 2019 pour les entreprises de moins de 5 000 salariés. Le prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat à hauteur de 70 à 90 %, selon la taille de l'entreprise. Il permet de soutenir la trésorerie des entreprises concernées, en couvrant jusqu'à 3 mois du chiffre d'affaires 2019. Aucun remboursement ne sera exigé la 1<sup>ère</sup> année. Ensuite, l'entreprise pourra décider, à l'issue des douze premiers mois, d'amortir le prêt sur un maximum de 5 ans. En France, au 31 mars, 21 000 entreprises en ont déjà fait la demande, avec des montants alloués de prêt de 135 000 €. La demande est exponentielle, BPI France faisant état de 40 000 demandes le 2 avril.

En Bretagne, **BTP Banque** est fortement sollicitée depuis une semaine par les entreprises pour la mise en place de PGE et s'attend à une très forte accélération de ces demandes dans les prochains jours et prochaines semaines. Selon BTP Banque, les clients les plus fragiles auront des difficultés à la fin du mois d'avril d'où la nécessité de répondre dans les meilleurs délais à leurs demandes. Les impacts sur leurs clients seront de toute façon très importants tant à court terme qu'à moyen terme.

## Aide défiscalisée du Fonds de Solidarité

État - Région

L'aide défiscalisée du Fonds de solidarité : mobilisable depuis le 31 mars 2020, ce fonds est disponible pour les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés, un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €, ayant soit fait l'objet d'une fermeture administrative, soit subi une perte de CA en mars 2020 de 50 % par rapport à mars 2019. La DGFIP octroie aux entreprises éligibles une aide d'un montant égal à la perte de CA dans la limite de 1 500 €. Pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés, une aide complémentaire forfaitaire de 2 000 € peut être obtenue auprès des Régions.

## Plan massif de 103 M€

Conseil régional de Bretagne

Le **Conseil régional de Bretagne** a adopté, le 23 mars 2020, un plan massif de 103 M€ de mesures exceptionnelles pour les entreprises et les associations bretonnes, afin de sauvegarder les emplois en Bretagne. Parmi les mesures :

- la création d'un Prêt Rebond Région Bretagne avec BPI France (doté d'un fonds initial de 5 M€) : prêt à taux zéro de 10 000 à 200 000 € sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du chef d'entreprise, à destination des PME bretonnes de plus d'un an ;
- l'aide défiscalisée du Fonds de solidarité : la Région Bretagne a annoncé sa participation à hauteur de 10,5 M€ ;
- l'extension des conditions de garanties d'emprunt bancaire aux entreprises : dans le cadre du fonds régional de garantie Bretagne avec BPI France, les modalités des prêts de renforcement de la trésorerie accordées par les banques françaises seront ouvertes au crédit court terme et aux entreprises (garantie d'emprunt de 70 % quels que soient les projets et de 80 à 90 % pour renforcer la trésorerie des PME et TPE).

Sources utilisées dans cette note : Enquête flashs FFB, FNTP, FEDEREC. Échanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (FRB, FRTP, UNICEM, CAPEB, BTP Banque), Ministère du Travail, Ministère de l'Économie, Région Bretagne, INSEE, Banque de France.

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne  
Conseil régional de Bretagne  
Trésorerie Générale  
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)  
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)  
Banque de France

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE Bretagne)

Membres actifs:

Aro Habitat Bretagne  
Association Bretagne Interprofessionnelle des Bois (ABIBOIS)  
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)  
Caisse des Dépôts de Bretagne  
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)  
Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment du Finistère (CAPEB 29)  
Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne  
Crédit Mutuel Arkéa  
ENEDIS - Direction régionale Bretagne  
Fédération du BTP des Côtes d'Armor  
Fédération du BTP du Finistère  
Fédération du BTP d'Ille & Vilaine  
Fédération morbihannaise du BTP  
Fédération Ouest SCOP BTP

Fédération des Promoteurs Immobiliers de Bretagne  
Société d'Economie Mixte des Transports Collectifs de l'Agglomération Rennaise (SEMTCAR)  
Syndicat des négociants en matériaux de construction de Bretagne  
Rennes Métropole  
Territoires et Développement